

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **13 février 2012**

Délibération n° 2012-2784

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 7°

objet : Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) Gerland - Résidence André Bollier - Individualisation partielle d'autorisation de programme

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Rapporteur : Monsieur Lévêque

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 3 février 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 15 février 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Lafferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Ariagno, Augoyard, Mme Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mme Baume, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Mme Cardona, M. Chabert, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Coste, Coulon, Mme Dagne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Fleury, Forissier, Fournel, Gentilini, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Mme Lépine, MM. Lévêque, Lung, Longueval, Lyonnet, Millet, Morales, Nissanian, Ollivier, Mme Paljeja, MM. Pili, Pilon, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Sangalli, Schuk, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Touléron, Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéremian.

Absents excusés : M. Brachet (pouvoir à M. David G.), Mmes Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), Fih (pouvoir à M. Braillard), M. Appell (pouvoir à M. Darne JC.), Mme Benelkadi, MM. Buffet (pouvoir à M. Gignoux), Chabrier (pouvoir à M. Nissanian), Corazzol (pouvoir à M. Longueval), Flaconnèche (pouvoir à M. Goux), Galliano (pouvoir à M. Grivel), Geourjon (pouvoir à M. Augoyard), Gillet (pouvoir à M. Vincent), Léonard (pouvoir à Mme Cardona), Mme Levy (pouvoir à M. Havard), M. Muet (pouvoir à M. Kimelfeld), Mmes Perrin-Gilbert, Pesson (pouvoir à M. Ferraro), MM. Petit (pouvoir à M. Cochet), Plazzi (pouvoir à M. Jacquet), Rousseau (pouvoir à M. Abadie), Rudigoz (pouvoir à M. Desbos), Mme Tifra, M. Turcas (pouvoir à Mme Dagne).

Absents non excusés : Mme Bab-Hamed, MM. Dumas, Genin, Giordano, Justet, Louis.

Séance publique du 13 février 2012**Délibération n° 2012-2784**

commission principale : urbanisme

commune (s) : Lyon 7°

objet : **Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) Gerland - Résidence André Bollier - Individualisation partielle d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 25 janvier 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Contexte du projet

Inscrit dans le contrat urbain de cohésion sociale (CUCS), la résidence André Bollier est située dans la partie ouest du quartier de Gerland à Lyon 7°.

La résidence, mise en service en 1969 par l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon Habitat, est composée de deux tours R+14 comprenant au total 116 logements sociaux.

Les espaces extérieurs de la résidence André Bollier n'ont pas fait l'objet de réaménagements importants. Aussi, est-il constaté depuis quelques années une dégradation de ses espaces du fait :

- du vieillissement des équipements et aménagements,
- de dysfonctionnements de certains équipements,
- de causes extérieures à la résidence (traboules, stationnements, vie du quartier).

Les principaux dysfonctionnements sont les suivants :

- la limite entre l'espace public et la propriété de l'OPH Grand Lyon habitat est peu apparente. Des piétons utilisent l'espace privatif de l'OPH Grand Lyon habitat comme raccourci pour cheminer dans le quartier. De nombreuses dégradations des espaces extérieurs sont liées à cette absence de limite et entraînent des difficultés d'entretien,

- espaces verts et allées piétonnes : les pelouses et les végétaux de l'ensemble de la résidence sont plus ou moins en bonne santé et souvent vétustes. Les allées piétonnes sont revêtues de bitume ou de dalles en béton et se distinguent peu des parkings,

- aires de jeux : la présence de jeux adaptés aux plus jeunes est une demande forte des locataires. Une aire de jeux petite enfance et deux tables de ping-pong ont été installées en 1994. Le toboggan ne répondant plus aux normes de sécurité a été démonté. Cette aire présente un état de vétusté avancée,

- aires à conteneurs pour la collecte sélective des déchets : chaque immeuble comprend son local vide-ordures. Ceux-ci pourraient être supprimés. Un espace de collecte sélective a été mis en place, les conteneurs débordent fréquemment et ne sont pas abrités des intempéries,

- parking et accès des véhicules : les barrières de parking présentent quelques dysfonctionnements qui favorisent le stationnement sauvage sur les emplacements de la résidence, en particulier les soirs de match au stade de Gerland ou de spectacle à la halle Tony Garnier. D'autre part, les revêtements de sol sont partiellement dégradés et les marquages au sol des emplacements de stationnement sont effacés. Le nombre de places de parking est limité (100 places pour 116 logements).

Le projet

Au regard de ces constats et du potentiel important de requalification de ces espaces, l'OPH Grand Lyon habitat, en concertation avec les partenaires locaux et les locataires (mission Gerland, mairie du 7^e arrondissement), a retenu les objectifs opérationnels suivants :

- différencier les espaces (limites espaces publics et privés : espaces ayant des fonctions distinctes),
- installer un système de fermeture fiable des parkings,
- requalifier les espaces verts,
- rénover les aménagements des espaces de détente et de jeux,
- créer deux aires de collecte sélective des déchets.

Calendrier prévisionnel et montage financier

Le calendrier prévisionnel de l'opération est le suivant :

- démarrage prévisionnel des travaux : janvier 2012
- délais d'exécution : 7 mois
- achèvement prévisionnel des travaux : août 2012.

Le coût total des travaux s'élève à 676 108 € TTC, dont de détail figure dans le tableau ci-dessous :

Dépenses	Montant en €	Recettes	Montant en €
maîtrise d'œuvre	132 795	fonds propres de l'OPH Grand Lyon habitat (26,6 %)	180 000
travaux	543 313	subventions Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) (62,1 %) dont :	420 000
		- Communauté urbaine de Lyon	250 000
		- Ville de Lyon	30 000
		- Région Rhône-Alpes	140 000
		récupération de TVA (11,2 %)	76 108
Total	676 108	Total	676 108

La participation de la Communauté urbaine s'élève ainsi à 250 000 € au profit de l'OPH Grand Lyon habitat ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Décide l'individualisation partielle de l'autorisation de programme globale P17- Politique de la ville, sur l'opération n° OP17O2688 pour un montant total de 250 000 € en dépenses à la charge du budget principal réparti selon l'échéancier suivant :

- 125 000 € en 2012,
- 125 000 € en 2013.

2° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 250 000 € au profit de l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat dans le cadre de la requalification des espaces extérieurs de la résidence André Bollier à Lyon 7°,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et l'OPH Grand Lyon habitat définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

3° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 15 février 2012.